

**Thiers Dore**  
**et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

45

Suppléant.e.s ayant voix  
délibérative :

1

Conseiller.e.s représenté.e.s :

9

Total votants :

55

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 17 mai 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 25 mai 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Eric GARRET à Patrick SAUZEDDE  
Maryse BARGE à Olivier CHAMBON  
Catherine MAZELLIER à Christiane SAMSON  
Yves GACON à Chantal CHASSANG  
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE  
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE  
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD  
David DEROSSIS à Stéphane RODIER  
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Marina DA COSTA, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF.

**Conseiller ayant voix délibérative :** Christophe DOS SANTOS.

**Secrétaire de séance :** Olivier CHAMBON

### ÉLABORATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGID)

*Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président*

**Vu** la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), et notamment son article 97 prévoyant que chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doté d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) élabore un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID) ;

**Vu** le décret n° 2015-524 du 12 mai 2015 relatif au contenu, aux modalités d'élaboration, d'évaluation et de révision du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;

**Vu** la délibération n° 20180329-14 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne approuvant les orientations définies par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de Thiers Dore et Montagne et la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs est établi pour une durée de six ans.

Le plan partenarial définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information, en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales.

Destiné à être rendu public et largement diffusé, le plan se veut être un outil opérationnel.

Ainsi, il décrit les modalités d'organisation mises concrètement en place sur le territoire, permettant de répondre aux besoins d'information des demandeurs de logement social. Il arrête également les fonctionnalités assurées par le dispositif de gestion partagée de la demande.

Les bailleurs sociaux présents sur le territoire de Thiers Dore et Montagne ont déjà mis en place des pratiques en ce sens (existence d'un fichier partagé à l'échelle départementale depuis 2012, permanences de l'OPHIS sur Courpière et Thiers). L'ancienne Communauté de Communes du Pays de Courpière avait élaboré un PPGD. La Communauté de Communes de Thiers Dore et Montagne est déjà service enregistreur par le biais du Service Logement. Il s'agit pour l'essentiel de la formalisation des pratiques existantes.

Les différentes étapes d'élaboration du plan partenarial sont :

- Transmission de la délibération d'élaboration du plan à la Préfète ;
- Transmission par la Préfète d'un rapport à connaissance (caractéristiques du parc social et de la demande, enjeux à prendre en compte) à Thiers Dore et Montagne ;
- Rédaction du plan en association avec les Communes membres, les bailleurs sociaux et les services de l'État ;
- Transmission du plan aux Communes membres qui disposent de 2 mois pour avis ;
- Transmission du plan à la Conférence Intercommunale du Logement pour avis ;
- Transmission du plan à la Préfète pour approbation ;
- Adoption du plan par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Afin d'élaborer ce plan partenarial, il est proposé que l'association des communes membres, des bailleurs sociaux, de l'association des organismes HLM Auvergne-Rhône-Alpes et des services de l'État, se fasse sous l'égide de la Conférence Intercommunale du Logement de Thiers Dore et Montagne.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs ;

**AR Prefecture**

063-200070712-20230525-20230525\_14-DE  
Reçu le 01/06/2023  
Publié le 01/06/2023

- **Approuve** les modalités d'association des communes membres, des bailleurs sociaux et des autres partenaires ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 55

Conseillers présents : 46

Représentés : 9

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

Pour : 55

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le secrétaire de séance

Olivier CHAMBON



Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon



**AR Prefecture**

063-200070712-20230525-20230525\_14-DE  
Reçu le 01/06/2023  
Publié le 01/06/2023